



Secteur COMPÉTITIF

Informations générales : (La forme masculine a été privilégiée pour alléger le texte.)

- 📌 Ce secteur s'adresse à une clientèle déjà expérimentée en gymnastique, qui est apte à s'entraîner de 6 à 22 heures par semaine, pendant 46 semaines, sur une période d'un an débutant à la session d'été, **et de faire des compétitions.** Cette clientèle doit aussi accepter de déboursier les frais d'inscription des cours et les frais afférents tels que ceux des vêtements de compétition, du survêtement, des inscriptions aux compétitions, du soutien au club, des chorégraphies (filles) et de l'affiliation à la Fédération de gymnastique du Québec.
- 📌 Ce secteur est contingenté et accessible sur audition seulement.
- 📌 Ce secteur propose quatre types de circuits de compétitions différents : Défi, circuit régional, circuit provincial et circuit national.
- 📌 Tous les cours annulés dus à des situations hors de notre contrôle (ex. : tempête de neige, incendie, panne électrique, etc.) ne sont pas repris ni remboursés.
- 📌 L'information sur les compétitions, les mémos, les résultats de compétition et autres informations pertinentes sont disponibles sur notre site Internet www.gymnamic.org. Le site Internet est l'outil privilégié pour toutes les communications. Si vous ne pouvez y accéder, il faut demander à l'entraîneur de votre enfant de vous procurer une copie des mémos courants. Votre adresse courriel facilitera aussi la diffusion des informations. Des communiqués de presse sont également envoyés aux médias concernant les résultats des gymnastes. Cependant, étant donné les nombreux résultats obtenus par Gymnamic, nous ne pouvons garantir la mention de tous les gymnastes qui ont participé aux différentes compétitions. Nous vous demandons votre compréhension. De plus, si vous détenez des photos d'événements, nous vous demandons de nous les faire parvenir, celles-ci agrémenteront les différents communiqués.
- 📌 Les horaires des groupes sont fixés pour la session, **cependant ils peuvent être modifiés d'une session à l'autre pour être compatibles avec les disponibilités des entraîneurs.**

Procédures de sélection des catégories :

Objectifs :

- 📌 Respecter le rythme d'évolution de l'enfant selon les étapes du développement de l'athlète à long terme.
- 📌 Favoriser le développement global de l'enfant.
- 📌 Rechercher la poursuite de l'excellence et non la course au plus haut niveau.
- 📌 Apprendre à développer le souci du détail technique.
- 📌 Développer la capacité à performer l'ensemble des bases dans des situations variées et ce afin d'enrichir la capacité d'adaptation et de permettre d'acquérir de la versatilité.





- ✚ Favoriser les situations qui augmentent l'estime de soi de l'enfant.
- ✚ Mettre les ambitions et les objectifs de l'enfant au premier plan.
- ✚ Reconnaître l'effort.
- ✚ Encourager la persévérance.

Participation aux compétitions :

✚ À moins d'avis contraire de l'entraîneur ou en cas de blessure, les gymnastes doivent participer à **tous les événements** prévus au calendrier.

✚ Il est à noter que les frais d'inscription des compétitions sont non remboursables une fois qu'ils sont postés aux comités organisateurs. Exception sur billet médical seulement et avant la compétition. Pour un remboursement des frais d'inscription, une demande, avec copie du billet médical, doit être faite par les parents du gymnaste auprès de l'adjointe administrative dans les plus brefs délais, afin de leur permettre d'effectuer la demande auprès du comité organisateur de la compétition et ce, au plus tard, **48h avant la tenue de l'événement** (réglementation de la FGQ).

✚ Lors d'une fin de semaine de compétition, l'entraînement du samedi ou du dimanche d'un groupe en compétition n'a pas lieu et celui du vendredi peut être annulé ou écourté selon l'horaire de compétition. **Les gymnastes dans ce groupe qui ne participent pas à l'événement ne pourront reprendre les entraînements annulés.**

✚ Les vêtements de compétition et le survêtement aux couleurs du club sont obligatoires lors des compétitions et des événements. Il faut donc prévoir l'achat des habits de compétition (voir avec l'adjointe administrative, pour l'essai et les commandes lorsqu'ils seront prêts à être fabriqués). A la commande des vêtements de compétition, il faut laisser un dépôt. Vous pouvez payer par chèque ou en argent comptant.

Prix à titre d'information et sujets à changement :

- | | |
|--|-----------|
| ○ Le maillot manche longue pour les filles | 172.00 \$ |
| ○ Le singlet et le short pour les garçons | 75.00 \$ |
| ○ Le pantalon royal pour les garçons | 50.00 \$ |
| ○ Le survêtement du club pour les filles | 125,00 \$ |
| ○ Le survêtement du club pour les gars | 125.00\$ |





Procédures administratives :

- ✎ Une année gymnique du secteur compétitif comporte 46 semaines (de fin juin 2018 jusqu'au début juin 2019).
- ✎ Durant les jours fériés, les athlètes s'entraînent comme à l'habitude sauf le 1^{er} juillet.
- ✎ S'il y a une augmentation des heures d'entraînement pour différentes raisons sur approbation du parent, ses heures seront chargées séparément. Il va de même pour les cours de danse.
- ✎ Les reçus d'impôt fédéral pour les frais d'inscription sont disponibles via le système Sport Plus. Veuillez noter que nous remettons le relevé 24 provincial pour la période estivale seulement à ceux qui ont participé au camp de jour et non pas pour l'entraînement gymnique régulier. Ils seront disponibles dans votre dossier Sport-Plus en février 2019.
- ✎ Votre inscription au secteur compétitif comporte les items suivants :

Frais d'inscription : payables en plusieurs versements (voir modalités de paiement).

Affiliation : celle-ci est obligatoire pour chaque gymnaste et permet :

- d'être membre de la F.G.Q. (Fédération de gymnastique du Québec) et du C.G.C. (Canada Gymnastique Canada) ;
- de bénéficier d'une assurance en cas d'accident;
- de participer aux évaluations ou aux compétitions des réseaux de compétitions.

Avance de fonds : pour couvrir les frais d'inscription des évaluations ou des compétitions.

- Afin d'éviter de vous demander fréquemment des montants d'argent pendant la saison de compétitions, nous incluons, au formulaire d'inscription, une avance de fonds. Les frais d'inscription exigés pour participer aux différentes compétitions durant l'année seront cumulés et un suivi administratif sera assuré à la fin de l'année.

Rabais familial : applicable seulement sur des services du même secteur :

- 1 enfant : selon les tarifs en vigueur
- 2 enfants : 5 % de réduction sur les montants de frais d'inscription.
- 3 enfants et plus : 10 % de réduction sur les montants de frais d'inscription.

Modalités de paiement : vous pouvez choisir la modalité qui vous plaît.

Par chèque :

- 1 chèque global daté du 1 juillet 2018.
- 2 chèques égaux datés du 1 juillet 2018 et du 1^{er} janvier 2019.





Par chèque (11 montants égaux) :

- 1^{er} juillet et les 1^{er} août, 1^{er} septembre, 1^{er} octobre, 1^{er} novembre et 1^{er} décembre 2018 ainsi que les 1^{er} janvier, 1^{er} février, 1^{er} mars, 1^{er} avril et 1^{er} mai 2019.

☞ Selon votre choix de paiement, nous vous demandons de joindre tous les chèques postdatés au moment de l'inscription.

☞ Des frais de 25\$ sont chargés pour les chèques sans provision.

☞ Le club se donne le droit d'exclure un athlète dont les frais n'ont pas été payés ou dû à un retard de paiement considérable.

Par carte de crédit en ligne

☞ Des frais de 5,75% s'appliquent. Veuillez contacter Geneviève avant de débiter votre inscription.

Abandon :

☞ S'il arrive en cours d'année, que votre enfant décide d'abandonner ses cours de gymnastique pour une raison quelconque, un remboursement des frais d'entraînement est possible. Le club s'engage à rembourser les montants versés pour les cours restant à compter de la réception de la demande de résiliation disponible sur notre site Internet : « Documents » sous l'onglet Compétitif. Il est à noter que 10% de ce montant sera enlevé pour couvrir les frais d'administration. Il faut faire cette demande de résiliation par écrit et l'adresser à : **Club Gymnamic, C.P. 45022, Lévis, (Québec), G6X 3R4** ou par courriel à l'adresse info@gymnamic.org

Blessure :

☞ S'il arrive en cours d'année que votre enfant se blesse et ne peut pas se rendre à ses cours de gymnastique, un remboursement des frais d'entraînement manqués est possible. L'athlète est tenu de s'entraîner à 50% du temps, tout dépendamment du type de blessure, règle établie dans le document « procédure en cas de blessure », disponible sur notre site Internet. Le club s'engage à rembourser les montants versés pour les cours manqués à compter de la réception du reçu des cours ainsi que d'une demande écrite et du billet du médecin. Il est à noter que 10% du montant d'inscription annuel restant sera enlevé pour couvrir les frais d'administration. Il faut faire cette demande par écrit et l'adresser à : **Club Gymnamic, C.P. 45022, Lévis, (Québec), G6X 3R4**





Soutien aux activités du club :

À chaque année, le club Gymnamic offre un grand nombre d'activités à ses clients pour leur permettre de recevoir un service gymnique de qualité. Le club Gymnamic organise aussi des événements de levée de fonds.

Pour assurer le bon déroulement de toutes nos activités, nous devons compter sur un SOUTIEN des parents. Si vous ne pouvez pas apporter votre aide durant l'année, nous devons engager du personnel pour le faire. Pour cette raison, nous vous facturons 120.00\$ en début d'année. Cet argent peut vous être remboursé si vous participez au soutien de nos activités au courant de l'année. Le temps demandé au soutien des activités **pour votre enfant** est de **8 heures**. Ces heures devront être effectuées par les parents d'ici la fin de l'année en cours. Veuillez prendre note que les heures effectuées par votre enfant ne seront pas comptabilisées. Vous devez remplir et nous faire parvenir, lors de l'inscription, le formulaire disponible sur le site Internet «[Soutien aux activités](#)» sous l'onglet [Compétitif](#).

Règles particulières au secteur compétitif (parents et/ou gymnastes):

- ✘ Respect des règles et procédures établies dans ce document.
- ✘ Respect des règles d'accessibilité des plateaux d'entraînement **et en compétition**.
- ✘ Être sécuritaire avec l'utilisation du matériel en entraînement **et en compétition**.
- ✘ Faciliter et rendre agréable l'entraînement avec les autres, en entraînement **et en compétition**.
- ✘ Travailler de façon soutenue en entraînement **et en compétition**.

Mesures disciplinaires : (le club se réserve le droit de renvoyer un athlète sans procéder aux quatre étapes ci-dessous si la situation est jugée trop préjudiciable sur la clientèle, le personnel ou sur la personne elle-même)

- ✘ Première mesure : Phase explicative, entrevue de conciliation et avertissement verbal.
- ✘ Deuxième mesure : Phase incitative, entrevue de conciliation et avertissement écrit.
- ✘ Troisième mesure : Phase corrective, entrevue de conciliation, avertissement écrit et suspension.
- ✘ Quatrième mesure : Phase punitive, renvoi

Composition des routines (Applicable seulement au secteur féminin)

✘ Pour les nouvelles routines individuelles (sol et poutre), des frais de chorégraphie variant entre 80\$ et 200\$ sont chargés aux parents. Cela inclut la recherche de la musique, la coupure de la trame sonore, la composition par un(e) chorégraphe et le temps d'apprentissage des routines par la gymnaste à l'extérieur des heures d'entraînement. Des chorégraphes peuvent vous être référés.





Les principes...

- 📌 Une gymnaste conserve sa routine pour une période de deux à trois ans.
- 📌 Les routines sont individuelles (i.e. : chaque gymnaste a sa propre musique et chorégraphie, sauf pour les catégories débutantes).
- 📌 Chaque gymnaste peut choisir de revendre au club sa chorégraphie filmée pour 20\$. Cette dernière appartient au club dorénavant et peut être utilisée pour une autre gymnaste.
- 📌 Il est possible de choisir une nouvelle routine **ou** une routine ayant déjà appartenu à une gymnaste du club. Des frais moindres sont applicables pour cette deuxième option.

Programme Sport-études

Un document explicatif sur les procédures est disponible sur notre site Internet et à l'intérieur du guide transmis en début d'année.

Progression de mon enfant en gymnastique

Pour bien comprendre l'évolution possible de votre enfant dans les secteurs précompétitif compétitif au sein de notre club, le Guide du gymnaste vous sera remis par courriel au début de l'année gymnique. Ce document vous présentera entre autres les différentes possibilités quant à la progression de votre enfant (nombre d'heures par semaine, nombre de compétitions sur le circuit régional ou provincial).

